



LYON, LE 10 avril 2018
VOS RÉF. Votre courrier du 27 mars 2018
NOS RÉF. AC – Dossier AR 2018-07
CONTACT Colonel Alain COLLOT
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50
COURRIEL drh@sdmis.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat CGT
19 avenue Debourg
69007 LYON

**Demande de prise en charge des frais
du concours de sergent**

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre courrier du 27 mars 2018, je vous informe que conformément à la note de service du 24 septembre 2007 relative aux ordres de mission et frais de déplacement, les frais engagés par les agents se présentant à un concours seront pris en charge sur la base des règles de remboursement en vigueur.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a stylized, angular flourish above it.

Contrôleur général Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain